

Date de convocation : 10 décembre 2021

Le 16 décembre 2021 à 18h05

Le conseil communautaire de Caen la mer s'est réuni en publique en l'hémicycle de l'hôtel de la communauté urbaine, sous la présidence de Monsieur Joël BRUNEAU, Président.

Présents :

En tant que titulaires : Madame Annie ANNE, Madame Catherine AUBERT, Madame Brigitte BARILLON, Madame Ginette BERNIÈRE, Monsieur Martial BORDAIS, Madame Florence BOUCHARD, Monsieur Michel BOURGUIGNON, Madame Nathalie BOURHIS, Madame Pascale BOURSIN, Monsieur Joël BRUNEAU, Madame Hélène BURGAT, Monsieur Christian CHAUVOIS (dossiers n°1 à 20), Monsieur Bruno COUTANCEAU (dossiers n°1 à 39), Madame Virginie CRONIER, Monsieur Dominique DUVAL (dossiers n°1 à 20), Madame Véronique DEBELLE (dossiers n° 1 à 11), Monsieur Christian DELBRUEL, Monsieur Fabrice DEROO, Madame Agnès DOLHEM (dossiers n°1 à 22), Madame Nathalie DONATIN (dossiers n°1 à 9), Monsieur Gilles DÉTERVILLE (dossiers n°1 à 28), Monsieur Nicolas ESCACH, Monsieur Sébastien FRANÇOIS (dossiers n°1 à 20), Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Monsieur Jean-Paul GAUCHARD, Monsieur Dominique GOUTTE, Monsieur Aurélien GUIDI, Madame Béatrice GUIGUES, Monsieur Franck GUÉGUÉNIAT, Madame Élisabeth HOLLER (dossiers n°1 à 22), Madame Béatrice HOVNANIAN (dossiers n°1 à 10 et n°20 à 41), Madame Magali HUE, Monsieur Nicolas JOYAU, Monsieur Patrick JEANNENEZ (dossiers n°1 à 19), Monsieur François JOLY, Monsieur Philippe JOUIN, Monsieur Théophile KANZA MIA DIYEKA, Monsieur Michel LAFONT, Monsieur Jacques LANDEMAINE, Monsieur Jérôme LANGLOIS, Madame Nelly LAVILLE, Monsieur Christian LE BAS, Monsieur Xavier LE COUTOUR, Monsieur Stéphane LE HELLEY (dossiers n°1 à 36), Monsieur Michel LE LAN (dossiers n°1 à 28), Madame Clémentine LE MARREC, Madame Maria LEBAS, Monsieur Patrick LECAPLAIN, Monsieur Marc LECERF, Madame Nadine LEFÈVRE-PROKOP, Monsieur Benoît LERÉVÉREND, Monsieur Patrick LESELLIER, Monsieur Frédéric LOINARD (dossiers n°1 à 20), Monsieur Lionel MARIE, Monsieur Mickaël MARIE, Madame Agnès MARRETEUX, Monsieur Philippe MARS, Monsieur Richard MAURY (dossiers n°1 à 9), Monsieur Marc MILLET (dossiers n°1 à 24), Madame Isabelle MULLER DE SCHONGOR, Monsieur Aristide OLIVIER (dossiers n°1 à 20), Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE, Monsieur Jean-Marc PHILIPPE (dossiers n°1 à 20), Monsieur Raymond PICARD (dossiers n°1 à 20), Monsieur Pascal PIMONT, Monsieur Marc POTTIER, Madame Catherine PRADAL-CHAZARENC (dossiers n°1 à 20), Monsieur Emmanuel RENARD, Monsieur Thierry RENOUF, Madame Ghislaine RIBALTA, Monsieur Serge RICCI (dossiers n°1 à 36), Monsieur Ludovic ROBERT (dossiers n°1 à 9), Monsieur Yves RÉGNIER, Monsieur Thierry SAINT, Monsieur Pierre SCHMIT, Monsieur Olivier SIMAR (dossiers n°1 à 23), Madame Sophie SIMONNET, Monsieur Rodolphe THOMAS, Madame Béatrice TURBATTE, Monsieur Ludwig WILLAUME, Madame Sonia DE LA PROVÔTÉ (dossiers n°1 à 19), Monsieur Damien DE WINTER, Monsieur Dominique RÉGEARD (dossier n°2 à 20), Monsieur Pascal SÉRARD (dossiers n°6 à 41), Monsieur Romain BAIL (dossiers n°10 à 36), Monsieur Rudy NIEWIADOMSKI (dossiers n°10 à 41), Madame Lynda LAHALLE (dossiers n°11 à 41),

Excusé(s) ayant donné pouvoir : Madame Alexandra BELDJOUDI à Monsieur François JOLY, Monsieur Raphaël CHAUVOIS à Madame Clémentine LE MARREC, Madame Jacqueline MARTIN à Madame

Agnès MARRETEUX, Monsieur Gabin MAUGARD à Madame Sophie SIMONNET, Madame Marie-Chantal REFFUVEILLE à Monsieur Lionel MARIE, Monsieur Dominique ROUZIC à Monsieur Fabrice DEROO, Madame Sara ROUZIÈRE à Monsieur Damien DE WINTER, Monsieur Pascal SÉRARD à Monsieur Fabrice DEROO (dossiers n°1 à 5), Monsieur Patrick LEDOUX à Monsieur Marc LECERF, Madame Emmanuelle DORMOY à Monsieur Joël BRUNEAU, Madame Emilie ROCHEFORT à Monsieur Ludwig WILLAUME, Monsieur Rudy L'ORPHELIN à Monsieur François JOLY, Madame Baya MOUNKAR à Monsieur Jérôme LANGLOIS, Madame Amandine FRANÇOIS-GOGUILLON à Monsieur Joël BRUNEAU, Monsieur Gérard HURELLE à Monsieur Aristide OLIVIER (dossiers n°1 à 20), Monsieur Erwann BERNET à Madame Agnès DOLHEM, Madame Sylvie MOUTIERS à Madame Ghislaine RIBALTA, Madame Maryse GENARD à Madame Hélène BURGAT, Monsieur Didier BOULEY à Monsieur Benoît LERÉVÉREND, Madame Élodie CAPLIER à Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE, Madame Cécile COTTENCEAU à Monsieur Emmanuel RENARD, Monsieur Richard MAURY à Monsieur Michel BOURGUIGNON (dossiers n°10 à 41), Madame Nathalie DONATIN à Monsieur Yves REGNIER (dossiers n°10 à 41), Monsieur Ludovic ROBERT à Madame Sophie SIMONNET (dossiers n°10 à 41), Madame Sonia DE LA PROVÔTÉ à Monsieur Aristide OLIVIER (dossier n°20)

Excusés : Monsieur Romain BAIL (dossier n°1 à 9 et n°37 à 41), Monsieur Bertin GEORGE, Madame Lynda LAHALLE (dossiers n°1 à 10), Monsieur Vincent LOUVET, Monsieur Laurent MATA, Monsieur Rudy NIEWIADOMSKI (dossiers n°1 à 9), Madame Céline PAIN, Monsieur Dominique RÉGEARD (dossier n°1 et n°21 à 41), Madame Béatrice HOVNANIAN (dossiers n°11 à 19), Madame Véronique DEBELLE (dossiers n° 12 à 41), Madame Sonia DE LA PROVÔTÉ (dossiers n°21 à 41), Monsieur Patrick JEANNENEZ (dossiers n°20 à 41), Monsieur Jean-Marc PHILIPPE (dossiers n°21 à 41), Monsieur Christian CHAUVOIS (dossiers n°21 à 41), Monsieur Raymond PICARD (dossiers n°21 à 41), Monsieur Sébastien FRANÇOIS (dossiers n°21 à 41), Monsieur Dominique DUVAL (dossiers n°21 à 41), Monsieur Frédéric LOINARD (dossiers n°21 à 41), Monsieur Aristide OLIVIER (dossiers n°21 à 41), Monsieur Gérard HURELLE (dossiers n°21 à 41), Madame Catherine PRADAL-CHAZARENCO (dossiers n°21 à 41), Madame Agnès DOLHEM (dossiers n°23 à 41), Madame Élisabeth HOLLER (dossiers n°23 à 41), Monsieur Olivier SIMAR (dossiers n°24 à 41), Monsieur Marc MILLET (dossiers n°25 à 41), Monsieur Gilles DÉTERVILLE (dossiers n°29 à 41), Monsieur Michel LE LAN (dossiers n°29 à 41), Monsieur Stéphane LE HELLEY (dossiers n°37 à 41), Monsieur Serge RICCI (dossiers n°37 à 41), Monsieur Bruno COUTANCEAU (dossiers n°40 à 41).

Le conseil désigne Monsieur Patrick LECAPLAIN secrétaire de séance.

COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

APPROBATION DU COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JANVIER 2021

Le Président soumet au conseil communautaire le compte rendu de la séance du 18 novembre 2021, transmis aux conseillers communautaires dans le dossier joint à leur convocation.

Le compte rendu du 18 novembre est approuvé à l'unanimité.

N° C-2021-12-16/01 - Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIAPH) - Rapport Annuel 2020

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, prend acte du rapport d'activité 2020 de la CIAPH.

Le conseil communautaire autorise le président à transmettre le rapport d'activités au représentant de l'Etat dans le département, au Président du Conseil Départemental, au Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et

lieux de travail concernés par le rapport.

N° C-2021-12-16/02 - Election des membres de la commission d'appel d'offres dédiée à l'opération relative à la réalisation de l'axe Est-Ouest du tramway de Caen la mer

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, procède à l'élection de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants pour former la commission d'appel d'offres laquelle interviendra dans les différents cas prévus par le code général des collectivités territoriales.

Le conseil communautaire dit que cette commission exercera également les fonctions de jury lorsque l'intervention d'un tel jury est requise.

Le conseil communautaire constate qu'une liste a été déposée dans le délai et les conditions fixées par la délibération du 18 novembre 2021.

Liste candidate :

- Membres titulaires :

Ludwig WILLAUME
Patrick LECAPLAIN
Thierry SAINT
Stéphane LE HELLEY
Pascale BOURSIN

- Membres suppléants :

Bruno COUTANCEAU
Gilles DÉTERVILLE
Marc POTTIER
Jean-Marc PHILIPPE
Béatrice TURBATTE

Opération de vote :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne (N) : 104

Sièges à pourvoir (S) : 10

Bulletins blancs et nuls (B) : 7

Suffrages exprimés (E=N-B) : 97

Quotient électoral (Q = E/10) : 9,7

Attribution de sièges

	Voix (V)	Quotient (Q)	Sièges (S)	Reste =V -(SxQ)
Liste	97	9,7	10	0

PROCLAME élus les membres suivants pour former la commission d'appel d'offre :

- Membres titulaires :

Ludwig WILLAUME
Patrick LECAPLAIN
Thierry SAINT
Stéphane LE HELLEY
Pascale BOURSIN

- Membres suppléants :
Bruno COUTANCEAU
Gilles DÉTERVILLE
Marc POTTIER
Jean-Marc PHILIPPE
Béatrice TURBATTE

N° C-2021-12-16/03 - Contrat de ville - Labellisation de Caen la mer comme Cité de l'emploi

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la mise en œuvre du programme « cité de l'emploi » par l'association CALMEC (Caen la mer Emploi et Compétences) qui percevra les crédits alloués par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.

N° C-2021-12-16/04 - Hôtel communautaire - Fixation des tarifs de location des salles - Année 2022

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs de location des salles de réunion de l'hôtel communautaire, à partir du 1^{er} janvier 2022, comme suit :

Lieu	Capacité	Tarif à la ½ journée	Tarif à la journée	Caution
Salle de commission (RDC)	25 places	80,00 €	150,00 €	400,00 €
Hémicycle (par journée d'occupation – pas de 1:2 journée applicable)	125 places en salle		1 400,00 €	700,00 €
Salle de réunion (n°F4-339 – 4 ^{ème} étage)	16 places	80,00 €	150,00 €	400,00 €
Salle de réunion (n°F4-440– 4 ^{ème} étage)	18 places	80,00 €	150,00 €	400,00 €
Salle de réunion (n°F4-719– 7 ^{ème} étage)	58 places	300,00 €	650,00 €	400,00 €

N° C-2021-12-16/05 - Création d'un contrat de projet chargé d'études mobilité PLUIHD

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide compte tenu de la réorganisation de la Direction de la Mobilité, du projet de PLUI-HD, des projets d'enquêtes relatives à la mobilité à mener, et de la nécessité de suivre les évolutions de la mobilité de créer un emploi non permanent à temps complet de chargé d'études mobilité durable par référence au cadre d'emplois des techniciens territoriaux, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2021.

Le conseil communautaire décide de fixer, le traitement du candidat retenu, soit par référence au cadre d'emplois des techniciens territoriaux, soit à celui des rédacteurs territoriaux, assortie de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement ainsi que des primes et indemnités telles que définies par délibérations du conseil municipal.

Le conseil communautaire adopte le tableau des effectifs non permanent de contrat de projet ainsi établi au 1^{er} juillet 2021.

N° C-2021-12-16/06 - Cambes-en-Plaine - Plan Local d'Urbanisme - Arrêt et bilan de la concertation

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, tire le bilan de la concertation réalisé durant la révision du Plan local d'Urbanisme de la commune de Cambes-en-Plaine.

Le conseil communautaire arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cambes-en-Plaine.

Le conseil communautaire donne un avis favorable, en application de l'article R.621-93 du code du patrimoine, au nouveau projet de périmètre délimité des abords proposé par l'architecte des bâtiments de France en date du 30 Juin 2021.

N° C-2021-12-16/07 - Le Castelet - Commune déléguée de Saint-Aignan de Cramesnil - Plan Local d'Urbanisme - Modification N°2 du PLU pour l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU (à usage d'habitat)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, engage la procédure de modification n°2 du PLU de Saint-Aignan de Cramesnil.

Le conseil communautaire indique que la présente délibération fera l'objet des mesures réglementaires de publicité.

N° C-2021-12-16/08 - Instauration de la procédure de déclaration préalable pour les travaux relatifs aux clôtures sur le territoire de la commune de Thue et Mue

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de soumettre l'édification et la modification des clôtures à une procédure de déclaration préalable sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle de Thue et Mue non protégé au titre du site patrimonial remarquable, du champ de visibilité des monuments historiques ou de sites inscrits.

N° C-2021-12-16/09 - Fixation des tarifs pour les bibliothèques communautaires pour l'année 2022

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs à partir du 1^{er} janvier 2022.

N° C-2021-12-16/10 - Rapport annuel de la communauté urbaine Caen la mer en matière de développement durable - Année 2021

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, prend acte du rapport de situation 2021 de la communauté urbaine Caen la mer en matière de développement durable préalablement au débat d'orientation du projet de budget 2022.

N° C-2021-12-16/11 - Rapport égalité Femmes - Hommes

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, prend acte du rapport égalité femmes/hommes relatif à l'année 2021, présenté dans le cadre du débat d'orientation budgétaire.

N° C-2021-12-16/12 - Débat d'orientations budgétaires 2022

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, prend acte du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2022, portant sur le budget principal, les budgets annexes d'assainissement et du SPANC, les budgets annexes du Clos de la Hogue, de la ZA Iles Plaine Nord/Est, de la ZA Rives de l'Odon, du Quartier Koenig et de Lazzaro, du budget annexe des

Transports, du budget annexe relatif aux autorisations du droit des sols (ADS) et du budget annexe des réseaux de chaleur.

N° C-2021-12-16/13 - Adoption du pacte financier et fiscal

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le pacte financier et fiscal.

N° C-2021-12-16/14 - Adoption du rapport quinquennal

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le rapport quinquennal 2017-2021 sur l'évolution des attributions de compensations des communes membres au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences transférées.

N° C-2021-12-16/15 - Décision modificative n° 2 - Exercice 2021

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les projets de DM2 du budget principal, du budget annexe de l'assainissement et du budget annexe des transports, et le projet de DM1 du budget réseau de chaleur, qui se résument ainsi par chapitres pour le budget principal :

Budget principal :

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 - Charges à caractère général	-39 430,26
Chapitre 012 - Charges de personnel	
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courantes	-83 320,00
Chapitre 66 - Charges financières	
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	16 190,00
Chapitre 014 - Atténuations de produits	
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 000,00
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	95 028,50
Total	48 468,24

Recettes de fonctionnement

Chapitre 013 - Atténuations de charges	
Chapitre 70 - Produits des services	167 016,00
Chapitre 73 - Impôts et taxes	
Chapitre 731 - Fiscalité locale	-400 000,00
Chapitre 74 - Dotations et participations	
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	275 771,24
Chapitre 76 - Produits financiers	
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 681,00
Total	48 468,24

Dépenses d'investissement

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	700 000,00
Chapitre 13 - Subventions d'investissement reçues	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 681,00
Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées	-455 750,00
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	-140 000,00
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	-1 497 962,77
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	-12 000,00
Chapitre 26 - Participations et créances rattachées	
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	-3 019 874,57
Caen - 1100	1 262 499,98
Carpiquet - 1008	-110 549,45
Cuverville - 1012	-8 493,62
Mouen - 1026	-29 362,25
Rots - 1032	-28 743,36
Oistreham - 1028	-16 409,60
Ouest A - 1042	-6 000,00
Total	-3 356 964,64

Recettes d'investissement

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	95 028,50
Chapitre 024 - Produits de cessions	-148 000,00
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 000,00
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	745 222,11
Chapitre 13 - Subventions d'investissement reçues	900 784,75
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	-2 010 000,00
Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées	
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	-3 000 000,00
Chapitre 458220 - Mandat rue Bellevue - Bénouville	
Total	-3 356 964,64

N° C-2021-12-16/16 - Autorisation de programme et crédits de paiements - Décision modificative n°2 - Exercice 2021

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les modifications des autorisations de programme et d'engagement ainsi que les nouveaux montants des crédits de paiement pour 2021, pour le budget principal.

Le conseil communautaire décide la création des programmes annuels ainsi que les autorisations de programme des « enveloppes de secteurs ».

Le conseil communautaire décide la création des autorisations de programme du budget annexe de l'assainissement et du budget annexe réseau de chaleur.

N° C-2021-12-16/17 - Autorisation d'engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget 2022

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement en autorisation de programme (AP).

Le conseil communautaire autorise le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement hors AP avant le vote du budget primitif de l'exercice 2022, ou au plus tard le 15 avril 2022, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2021, affectés par chapitre selon le tableau ci-dessous :

Budget Principal

Chapitre	Crédits totaux 2 021	Autorisation 2022
10 : DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	5 062 460,80	1 265 615,20
13 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	18 100,00	4 525,00
204 : SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	6 658 713,48	1 664 678,37
20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 186 024,53	296 506,13
21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 682 490,88	1 670 622,72
23 : IMMOBILISATIONS EN COURS	4 266 703,43	1 066 675,86
26 : PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	166 300,00	41 575,00
27 : AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 238 930,00	1 309 732,50
458112 : Opération CALIX-Aménagement	36 000,00	9 000,00
458114 : MANDAT 6 - PIM	148 870,00	37 217,50
458117 : Mandat-Bretteville Sur Odon-Air de camping car	14 017,06	3 504,27
458118 : Rue des Chasseurs Mondeville	8 428,28	2 107,07
458119 : Caen-Clos Joli Phase 1	5 929,57	1 482,39
458120 : Mandat EPL-Rue Bellevue-Bénouville	98 599,75	24 649,94
458122 : DMO-Caen-Rue d'Auge	1 250 000,00	312 500,00
458123 : Pluvial-Impasse Nicolas Oresme Caen	36 000,00	9 000,00
45813 : Boulevard de l'espérance - Cormelles le Royal - EPL	36 000,00	9 000,00
45816 : DMO-Lion-sur-mer-Aire de camping MO CLM	3 956,91	989,23
45817 : Mandat Rue de Marchanville-Cheux	94 794,73	23 698,68
Somme :	31 012 319,42	7 753 079,86

Budget Assainissement

Chapitre	Crédits totaux 2 021	Autorisation 2022
10 : DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	82 000,00	20 500,00
13 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	10 000,00	2 500,00
20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	162 788,72	40 697,18
21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES	541 135,83	135 283,96
23 : IMMOBILISATIONS EN COURS	178 575,60	44 643,90
27 : AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	209,00	52,25
458111 : MANDAT AGENCE DE L'EAU-TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE	3 520,00	880,00
458113 : Mandat Malfilatre, Carrières Saint Julien, Oratoire	276 045,68	69 011,42
458114 : Mandat rue de Calix	59 443,27	14 860,82
458121 : Mandat rue Général Moulin Caen - AEP	0,00	0,00
458126 : Mandat Caserne Martin Caen - AEP	224 400,00	56 100,00
458129 : Mandat rue Tailleur de pierre - Biéville-Beuville AEP	14 673,23	3 668,31
458130 : Mandat Grande Rue Fleury sur One	486,00	121,50
458131 : Mandat EU SMART Thaon	51 284,50	12 821,13
458136 : Mandat rue de la Libération - Sannerville - AEP	0,00	0,00
458138 : Mandat rue Abbé Alix - Hérouville - AEP	4 257,20	1 064,30
458141 : Mandat Emissaire Vallée du Dan	0,00	0,00
458142 : Mandat Rue de Canchy	88 620,13	22 155,03
458143 : Mandat Rue du Clos Joli Caen	17 209,62	4 302,41
458144 : Mandat Pointe du siège Ouistreham	49 199,97	12 299,99
458145 : Mandat ZA Martray Giberville	430 447,80	107 611,95
458146 : Rue Avenir et Valon - Bretteville-sur-Odon - AEP	101 159,35	25 289,84
458148 : Rues Diderot et Jean Moulin - Colombelles - AEP	204 000,00	51 000,00
458150 : Rue d'Auge - Caen - AEP	2 076 000,00	519 000,00
458152 : Centre pénitencier - Ifs - AEP	11 934,30	2 983,58
458153 : Boulevard Detolle Caen	73 189,17	18 297,29
458154 : Thue et Mue secteur Shopi	213 628,30	53 407,08
458155 : Mandat-Cambes en plaine AEP-Rue du château	168 000,00	42 000,00
458156 : Mandat AEP-Caen-Rue de la Folie	600 000,00	150 000,00
458157 : Mandat AEP-Ouistreham-Quartier des Charmettes	480 000,00	120 000,00
458158 : Mandat AEP-Ouistreham-Avenue de la Plage et de la Eve	648 000,00	162 000,00
Somme :	6 770 207,67	1 692 551,92

Budget SPANC

Chapitre	Crédits totaux 2 021	Autorisation 2022
45811 : MANDAT AGENCE DE L'EAU-TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE	13 682,00	3 420,50

Budget Transports

Chapitre	Crédits totaux 2 021	Autorisation 2022
20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	116 100,00	29 025,00
21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 500,00	875,00
23 : IMMOBILISATIONS EN COURS	14 438 744,32	3 609 686,08
Somme :	14 558 344,32	3 639 586,08

Budget Réseau de chaleur

Chapitre	Crédits totaux 2 021	Autorisation 2022
23 : IMMOBILISATIONS EN COURS	721 139,81	180 284,95
Somme :	721 139,81	180 284,95

N° C-2021-12-16/18 - Création budgets annexes de ZAC

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les projets de création des budgets annexes suivants :

- Zone d'activités Normandika à Fleury-sur-Orne,
- Zone d'activités de l'Espérance à Cornelles-le-Royal et Mondeville,
- Zone d'activités du Martray à Giberville,
- Zone d'activités de Cardonville à Thue et Mue (Bretteville l'Orgueilleuse),

N° C-2021-12-16/19 - Compte financier unique

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve, la convention relative à l'expérimentation du CFU à compter de l'exercice 2022 et jusqu'à l'exercice 2023, entre la communauté urbaine Caen la mer, la Préfecture du Calvados et la DGFIP.

Le conseil communautaire autorise le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

N° C-2021-12-16/20 - Mise en place de la sectorisation et fonctionnement des secteurs

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue - Monsieur Lionel MARIE, Madame Marie-Chantal REFFUVEILLE, Monsieur Damien DE WINTER, Madame Sara ROUZIERE, Monsieur Aurélien GUIDI, Monsieur Gilles DETERVILLE, Madame Annie ANNE ayant voté contre, Madame Béatrice HOVNANIAN et Monsieur Sébastien FRANÇOIS s'étant abstenus - valide, à partir du 1^{er} janvier 2022, la mutualisation des moyens humains, matériels et financiers (fonctionnement et investissement) à l'échelle de chaque secteur.

Le conseil communautaire adopte, à partir du 1^{er} janvier 2022, la création d'une enveloppe annuelle budgétaire de fonctionnement mutualisée par secteur.

Le conseil communautaire adopte la création d'une autorisation de programme d'investissement 2022-2026 par secteur distinguant les travaux de proximité, d'entretien de voirie et les opérations spécifiques d'aménagement.

Le conseil communautaire invite les communes à augmenter leurs transferts de charges afin de les adapter à la réalité des besoins.

Le conseil communautaire prend acte de la fin du dispositif du « droit de tirage » octroyé à l'échelle du territoire communal.

Le conseil communautaire prend acte de la redistribution sur l'enveloppe d'investissement des secteurs, en priorité pour l'entretien de la voirie, selon des critères techniques (étude « VECTRA »), d'un montant de 2 400 000 € au prorata des surfaces de voirie de chacun des secteurs, enveloppe issue des subventions déclarées par les communes et déduites des transferts de charges.

Le conseil communautaire adopte la création de douze secteurs ci-après désignés :

1. Le secteur Colombelles/Mondeville/Cormelles-le-Royal, formé par les communes de Colombelles, Mondeville et Cormelles-le-Royal ;
2. Secteur Est formé par les communes de Cuverville, Démouville, Giberville, Sannerville et Troarn ;
3. Le secteur Plaine Sud formé par les communes de Bourguébus, Grentheville, Soliers, Le Castelet et Castine-en-Plaine ;
4. Le secteur Canal Littoral formé par les communes de Bénouville, Colleville-Montgomery, Ouistreham et Saint-Aubin-d'Arquenay ;
5. Le secteur Hérouville-Saint-Clair formé par la commune d'Hérouville-Saint-Clair ;
6. Le secteur Plaine Mer formé par les communes de Biéville-Beuville, Blainville-sur-Orne, Hermanville-sur-Mer, Lion-sur-Mer, Mathieu, Périers-sur-le-Dan, Cambes-en-Plaine et Villons-les-Buissons ;
7. Le secteur Nord-Ouest formé par les communes de Authie, Saint-Germain-la-Blanche-Herbe, Carpiquet et Saint-Contest ;
8. Le secteur Rots - Thaon formé par les communes de Rots et de Thaon ;
9. Le secteur Ouest formé par les communes de Thue-et-Mue, Saint-Manvieu-Norrey, Le Fresne-Camilly, Rosel et Cairon ;
10. Le secteur Odon formé par les communes de Bretteville-sur-Odon, Éterville, Louvigny, Mouen, Tourville-sur-Odon et Verson ;
11. Le secteur Plateau Sud formé par les communes de Fleury-sur-Orne, Saint-André-sur-Orne et Iffs ;
12. Le secteur Centre formé par les communes de Caen et Épron ;

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à mettre en application ces dispositions à compter du 1^{er} janvier 2022 et à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

N° C-2021-12-16/21 - Rapport 2020 - Prix et qualité du service public de l'assainissement

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, prend acte de la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement portant sur l'exercice 2020.

N° C-2021-12-16/22 - Assainissement collectif - Tarifs applicables au 1er janvier 2022

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs de la redevance assainissement au 1^{er} janvier 2022, qui comprennent une partie fixe (abonnement) et une partie variable (dépendant de la consommation d'eau), pour chaque commune aux montants ci-après énumérés, ces montants incluant la part revenant à Caen la mer et la part qui revient, le cas échéant aux fermiers du service de l'assainissement :

- part fixe : 10,61 € HT
- part variable : 1,295 € HT

Ces nouveaux tarifs seront appliqués à compter du 1^{er} janvier 2022 et seront notifiés aux fermiers et aux différents organismes chargés de la facturation de l'eau et de l'assainissement, dès son approbation par le conseil communautaire. Ils sont exprimés hors TVA, celle-ci étant appliquée en plus.

Le conseil communautaire dit que la part revenant à la communauté urbaine Caen la mer est obtenue en retranchant des montants ci-dessus, pour les communes où le service de l'assainissement est affermé, la part revenant au fermier qui reste calculée selon les modalités prévues par chacun des contrats d'affermage.

Le conseil communautaire précise que, dans les cas où la partie fixe (abonnement) et/ou la part variable indiquées ci-dessus sont inférieures à la partie fixe (abonnement) et/ou variable revenant au fermier résultant des modalités prévues par le contrat d'affermage, la communauté urbaine reversera au fermier, sur justificatif, la différence selon des modalités qui seront prévues dans un avenant au contrat d'affermage.

N° C-2021-12-16/23 - Assainissement - Avenant n° 8 - Convention de délégation de service public (DSP) - Territoire de la ville de Caen

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet d'avenant n° 8 au contrat de délégation de service public pour la gestion des services d'assainissement collectif et des eaux pluviales urbaines sur le territoire de la commune de Caen.

Le conseil communautaire autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant n°8 au contrat de délégation de service public ainsi que toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

N° C-2021-12-16/24 - Maison des chercheurs - Approbation du contrat de concession de travaux

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes du contrat de concession de travaux et d'exploitation ainsi que ses annexes.

Le conseil communautaire autorise le Président ou son représentant à signer le contrat de concession de travaux et d'exploitation ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

N° C-2021-12-16/25 - Avenant n°5 à la convention publique d'aménagement avec la SHEMA de la ZAC du Clos Neuf à Démouville

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet d'avenant n°5 à la convention publique d'aménagement de la ZAC du « Clos Neuf » à Démouville et le bilan financier.

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'avenant à la convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

N° C-2021-12-16/26 - Tarifs 2022 pour l'entretien des espaces verts privés de CITIS à Hérouville-Saint-Clair

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les nouveaux tarifs suivants pour l'entretien des espaces privés de CITIS applicables pour l'année 2022 :

➤ Espaces verts	1,18 € HT/m ²
➤ Surfaces minérales	0,31 € HT/ m ²

N° C-2021-12-16/27 - Quartier Koenig - Etablissement des tarifs de location du pôle hébergement pour l'exercice 2022

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les tarifs et les conditions de location du pôle hébergement du quartier Koenig pour l'année 2022.

N° C-2021-12-16/28 - Quartier Koenig - Etablissement des tarifs 2022 pour l'entretien des espaces verts de la copropriété du bâtiment 007

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les tarifs suivants pour l'entretien des espaces verts de la copropriété du bâtiment 007 pour l'année 2022.

Désignation prestation	Unité	Prix en € HT
Tonte sans ramassage S>500-5000	m ²	0,04
Désherbage surface imperméable	m ²	0,30
Désherbage surface perméable	m ²	0,35
Taille haie sup 1,50m	ml	5,40
Taille arbustes en massif	m ²	0,54

N° C-2021-12-16/29 - Nouveau règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés 2021

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le nouveau règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Le conseil communautaire abroge le règlement antérieur adopté par délibération du conseil communautaire n° C16-02-16 du 25 février 2016.

N° C-2021-12-16/30 - Déchèteries - Tarifs 2022 d'accès des professionnels

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs 2022 d'accès aux déchèteries communautaires des professionnels et des particuliers ayant dépassé leurs droits (26 passages/an) comme suit :

- **Tarifs au poids** (déchèteries équipées de ponts bascules: Bretteville-l'Orgueilleuse, Fleury-sur-Orne et Hermanville-sur-Mer)

Déchèteries équipées de pont bascule	Tarifs 2021 en €/tonne	Evolution	Tarifs 2022
Gravats - Terre	30,31 arrondi à 30	0	30
Encombrants non valorisables	154,79 arrondi à 155	+68%	260
Déchets verts	62,78 arrondi à 63	0	63
Bois	103,91 arrondi à 104	+11%	115

Ferraille	-	Gratuit	Gratuit
Cartons	-	Gratuit	Gratuit
DMS (au kg)	1,62 arrondi à 2	0	2

- **Tarifs au volume** (déchèteries non équipées de ponts bascules : Bretteville-sur-Odon, Colombelles, Mouen et Ouistreham)

Déchèteries non équipées de pont bascule	Tarifs 2021 en €/m3	Evolution	Tarifs 2022
Gravats -Terres	36,80 arrondi à 37	+14% Prise en compte de la densité référencée par l'ADEME (1,4)	42
Encombrants non valorisables	32,47 arrondi à 32	+144% (prise en charge de la densité référencée par l'ADEME (0,3))	78
Déchets verts	11,91 arrondi à 12	-33% Prise en compte de la densité référencée par l'ADEME (0,14)	9
Bois	23,81 arrondi à 24	-30% (Prise en compte de la densité référencée par l'ADEME (0,15))	17
Ferraille	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Cartons	Gratuit	Gratuit	Gratuit
DMS (au litre)	1,62 arrondi à 2	0	2

Le conseil communautaire dit que les tarifs proposés ci-dessus sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2022.

N° C-2021-12-16/31 - Tarifs 2022 de la redevance campings

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs de la redevance camping 2022 comme suit :

Type de camping	2021	2022
Camping traditionnel (en €/place/an)	60,33 arrondi à 60	63,35 arrondi à 63
Camping type résidence (en €/place/an)	124,63 arrondi à 124	130,86 arrondi à 131

Le conseil communautaire dit que les tarifs proposés ci-dessus sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2022.

N° C-2021-12-16/32 - Tarifs fourrière animale 2022

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs suivants applicables à compter du 1^{er} janvier 2022

PRESTATIONS	TARIFS en € 2021	TARIF en € 2022
Intervention et hébergement		
- prise en charge d'un animal	95,37	97,25
- frais d'identification de propriétaire	36	36,75
- hébergement (par nuit)	9,65	9,85
Visite médicale		
au chenil	25	26
au cabinet vétérinaire	25	26
au chenil (animal mordeur)	31,25	32,50
Visite comportementale (au chenil)	31,25	32,50
Vaccins		
carré/Hépatite/Parvovirose (CHP)	43,80	45,55
rage	43,80	45,55
parvovirose	43,80	45,55
typhus/coryza	43,80	45,55
Tatouages		
identification électronique chien/chat	46,30	48,15
Stérilisation		
chienne	193,85	201,60
chien	93,70	97,40
chat	45	46,80
chatte	111,30	115,75
Hospitalisation		
-forfait 2 jours	100,05	104,05
-forfait 3 jours	125,10	130,10
-forfait 4 jours	150,10	156,10
-forfait 5 jours	175,10	182,10
-forfait 6 jours	200,10	208,10
Euthanasies		
- euthanasie chien	17,50	18,20
- euthanasies chat	21,25	22,10
Participation des communes extérieures à la communauté d'agglomération	0,84 €/habitant/an	0,84 €/habitant/an

N° C-2021-12-16/33 - Convention de fourniture de chaleur pour le Réseau de Chaleur Urbain (RCU) Caen Nord entre le SYVEDAC et la communauté urbaine Caen la mer

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention de fourniture de chaleur pour le réseau de chaleur RCU Caen Nord entre le SYVEDAC et la Communauté urbaine Caen la mer.

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer la convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

N° C-2021-12-16/34 - Procédure de DSP avec constitution d'une SEMOP pour le développement et l'exploitation du service public du réseau de chaleur Caen Nord - Indemnisation des candidats non retenus dans le cadre de la consultation

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise monsieur le Président à indemniser, à l'issue de la procédure de consultation, pour un montant maximal de 150 000 € H.T., chacun des candidats non retenus ayant remis une offre conforme aux attentes exprimées par la communauté urbaine Caen la mer selon des modalités qui seront détaillées dans le règlement de consultation.

N° C-2021-12-16/35 - Procès-verbal de transfert de l'actif du SMEOM

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de transfert de l'actif du SMEOM.

Le conseil communautaire dit que Caen la mer procèdera aux opérations comptables après délibérations concordantes de chacune des parties.

N° C-2021-12-16/36 - Convention pour l'acceptation des titres urbains Twisto à bord des trains régionaux entre les gares de Caen et Bretteville Norrey

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention relative à l'acceptation des titres urbains Twisto à bord des trains Nomad entre les gares de Caen et Bretteville-Norrey.

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer la convention et l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

N° C-2021-12-16/37 - Gestion et exploitation de l'aéroport Caen - Carpiquet - Avenant n°5 au contrat de délégation de service public

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue - Monsieur François JOLY, Madame Alexandra BELDJOURI, Monsieur Rudy L'ORPHELIN, Monsieur Jean-Paul GAUCHARD, Monsieur Aurélien GUIDI, Monsieur Xavier LE COUTOUR, Monsieur Marc LECERF, Monsieur Damien DE WINTER, Madame Sara ROUZIERE, Monsieur Mickaël MARIE, Madame Béatrice HOVNANIAN, Madame Annie ANNE ayant voté contre, Madame Maria LEBAS s'étant abstenue - décide de passer avec la SAS aéroport Caen – Normandie un avenant n°5 à la convention de délégation de service public relative à la gestion et à l'exploitation de l'aéroport Caen – Carpiquet afin d'augmenter la durée du contrat de 2 ans, avec pour échéance le 31 décembre 2023.

Le conseil communautaire approuve les termes de l'avenant n° 5.

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'avenant au contrat ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

N° C-2021-12-16/38 - Stationnement dans les parcs de surface équipés de barrières - Tarifs 2022

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs suivants applicables à compter du 1^{er} janvier 2022 :

DESIGNATION	2022
<i>- Parc Courtonne (aménagé au centre de la place Courtonne)</i>	
Tarif horaire (/h)	1,50 €
Paielement minimum	0,30 €
Paielement par tranche (toute tranche commencée est due)	0,30 €
Forfait en cas de perte du ticket	25,00 €
<i>- Parc Plaisance 1 (aménagé Quai Vendeuvre entre la place Courtonne et la rue des Carmes)</i>	
Tarif horaire (/h)	1,00 €
Paielement minimum	0,20 €
Paielement par tranche (toute tranche commencée est due)	0,20 €
Forfait en cas de perte du ticket	25,00 €
<i>- Parc Plaisance 2 (aménagé Quai Vendeuvre entre la rue des Carmes et le rond-point de l'Orne)</i>	
Tarif horaire (/h)	1,00 €
Paielement minimum	0,20 €
Paielement par tranche (toute tranche commencée est due)	0,20 €
Forfait en cas de perte du ticket	25,00 €
Forfait mensuel	50,00 €

Le conseil communautaire approuve les conditions horaires suivantes appliquées aux parcs en enclos Courtonne, Plaisance 1 et 2, à savoir : Stationnement payant de 9h à 19h, sauf dimanches et jours fériés ainsi que les samedis de 11h à 15h.

N° C-2021-12-16/39 - Exonération du Versement Mobilité pour l'Association Développement Entraide Formation Insertion

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que l'Association de Développement Entraide Formation Insertion, est exonérée du Versement Mobilité.

Le conseil communautaire dit que la présente délibération sera notifiée à l'agence centrale des Organismes de Sécurité Sociale, conformément aux dispositions de l'article L 2333-67 du code General des Collectivités Territoriales.

N° C-2021-12-16/40 - SPLA Caen Presqu'île - Approbation du rapport d'activités 2020

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le rapport d'activités 2020 de la SPLA CAEN PRESQU'ILE.

N° C-2021-12-16/41 - Presqu'île - ZAC Nouveau Bassin - Approbation du compte-rendu annuel à la collectivité (CRAC) 2020

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte-rendu annuel à la collectivité (CRAC) 2020, le bilan financier et le plan de trésorerie prévisionnels de l'opération du Nouveau Bassin à Caen et Mondeville.

DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR LE BUREAU DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

Le Président rend compte au conseil communautaire des délibérations votées en bureau communautaire du 25 novembre 2021 conformément à l'article 31 du règlement intérieur de la communauté urbaine et à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

Le Président rend compte au conseil communautaire des décisions prises dans le cadre de sa délégation donnée par délibération du conseil communautaire du 9 juillet 2020 ainsi que du 3 décembre 2020 et conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales. Il rend également compte des jugements, marchés, avenants et bons de commande.

(Diffusion aux maires des 48 communes
+ à tous les conseillers communautaires
titulaires et suppléants)

Affiché le 21 décembre 2021